



Mardi 14 avril 2020

#COVID_19 / Point de situation

Aides économiques aux artisans : CMA France salue l'élargissement des bénéficiaires du Fonds de solidarité, et maintient sa demande urgente pour un traitement uniforme des dossiers par les banques et une plus forte mobilisation des assurances pour aider à la reprise de l'activité

CMA France a alerté depuis les débuts de la crise le Gouvernement des difficultés rencontrées au quotidien par les 1,3 million de chefs d'entreprises artisanales grâce aux remontées de terrain, via son réseau consulaire sur tout le territoire national.

Principales demandes :

- Plus grande efficacité du Fonds de solidarité, en resserrant les mailles du filet au bénéfice des entreprises artisanales qui sont souvent aussi les plus fragiles : faciliter l'accès aux aides en supprimant un certain nombre de critères excluant ;
- Document unique simplifié pour tous les établissements bancaires et de façon générale une homogénéisation des pratiques sur tout le territoire : trop d'agences bancaires ne jouent pas le jeu, en demandant des garanties, des cautions personnelles ou des documents comptables qui n'ont pas lieu d'être pour l'accès au Prêt garanti d'Etat (PGE), ou encore dans l'application des taux ou la facturation de frais, allant parfois jusqu'à s'inscrire dans l'illégalité mais surtout en décalage complet avec la gravité de la situation ;
- Augmentation sensible de la contribution des assurances et ciblage de tout ou partie de cette contribution en direction des entreprises les plus en difficulté. Cette aide doit permettre la création d'un fonds de réamorçage dédié à compenser les pertes de stocks pour les entreprises artisanales ayant été contraintes de fermer ;
- Annulation des charges patronales pour les entreprises les plus en difficulté.

**« Assurons dans les meilleurs conditions le rebond
des entreprises artisanales »**

Christian Vabret, président par intérim de CMA France

Si CMA France salue les récentes prises en compte par le Gouvernement concernant l'élargissement et la simplification des conditions d'accès au FDS, elle réitère sa demande d'équité de traitement en direction des banques. « *Nous devons absolument disposer d'un formulaire unique de demande de prêt, avec les mêmes conditions d'accessibilité, sans différence de traitement territorial ou d'entité bancaire. Seule condition pour affirmer que les banques jouent le jeu, comme le suggère le ministre Bruno Le Maire ce jour* ».



Valérie Marquis - directrice des relations presse et relations publiques - 06 20 67 45 86 / presse@cma-france.fr



cma-france.fr